

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

NEUVIÈME ANNÉE N°994 DU 11 MARS 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

NOTRE CITATION

« Accepter l'idée d'une défaite, c'est être vaincu ».

FERDINAND FOCH

Le 41^e numéro de l'année 2014

2014

ANNÉE DES CHÔMEURS

ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

**PAS DE REVALORISATION
DES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES**

**LA COUR
DES COMPTES
DEMANDE
LA SUPPRESSION
DE LA DÉFISCALISATION
OUTRE MER**

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 7

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 14

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 17

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 19

L'AGENDA page 21

Nombre de pages :24

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**

Wesley Aminata.

SUIVEZ NOUS SUR LE WEB : <http://guadeloupeconvention.typepad.com/lanation/>

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LA COUR DES COMPTES DEMANDE LA SUPPRESSION DE LA DÉFISCALISATION

La Cour des comptes n'en démord pas : il faut, selon elle, supprimer le dispositif de défiscalisation dans les outre-mer (dit « Girardin »), dont elle pointe le coût croissant et l'efficacité toute relative, estimant que « d'autres modes d'intervention, moins coûteux pour le budget de l'Etat, devraient être recherchés ». Dans un référé adressé le 27 décembre au Premier ministre, et publié hier, le Premier président de la Cour, Didier Migaud, rapporte les résultats d'une enquête sur les aides au logement en outre-mer menée en 2012 et 2013 par la juridiction. La Cour pointe d'abord « l'augmentation des dépenses au titre de l'article 199 undecies C (niche fiscale applicable à l'impôt sur le revenu) », dont elle reconnaît « l'attractivité » mais « aussi son coût, en croissance exponentielle » : 11 millions d'euros en 2010, 68 en 2011 et 210 en 2012, « soit une dépense multipliée par près de 20 en trois ans ». « Ce phénomène est identique » pour l'autre dispositif de défiscalisation, qui permet une remise de l'impôt sur les sociétés : son coût budgétaire est passé de 55 millions d'euros en 2010 à 129,4 millions en 2012. Pourtant, souligne Didier Migaud, le nombre de logements sociaux financés n'a pas augmenté pour autant : en 2011, la défiscalisation avait coûté 91,7 millions d'euros, et 131 millions avaient été consacrés au logement social au titre de la ligne budgétaire unique (LBU) allouée par l'Etat aux outre-mer. Avec ce total de 222,8 millions d'euros, 7 418 logements avaient été financés. En 2012, avec seulement 16,5 millions au titre de la LBU mais 186,5 millions de défiscalisation, soit un total de 293 millions d'euros, 7 348 logements avaient été financés : une baisse de 0,45 % pour près d'un tiers de crédits en plus. « Pour l'ensemble de ces raisons, la Cour considère que la recommandation formulée dans son rapport public annuel 2012 de suppression des défiscalisations propres au logement social outre-mer garde toute sa pertinence », conclut Didier Migaud. C'était cependant avant

l'adoption de la loi de finances pour 2014, qui prévoit un crédit d'impôts en remplacement partiel du dispositif Girardin (lire Maire info du 4 octobre 2013).

ÉCONOMIE, SOCIAL, SCIENCES , TECHNOLOGIE

PAS DE REVALORISATION DES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Mauvaise nouvelle pour près de 12 millions de retraités français et guadeloupéens . Les conseils d'administration des régimes complémentaires de retraite complémentaire Arrco (salariés du privé) et Agirc (cadres du privé), composés paritairement de représentants des organisations patronales et syndicales vont décider du gel au 1er avril de la revalorisation du point qui sert au calcul des pensions. Très exactement, le conseil d'administration de l'Arrco se réunit ce mardi 11 mars, alors que celui de l'Agirc se tiendra jeudi 13 mars. Mais la décision sera la même dans les deux cas. Historiquement, l'Agirc avait déjà décidé un gel du point dans les années 1993/1994, alors que cela ce n'était jamais produit à l'Arrco qui avait simplement utilisé la sous-indexation par rapport à l'inflation. En cause : la faiblesse de l'inflation conjuguée à un compromis signé le 13 mars 2013 par les organisations patronales et syndicales (seuls les syndicats CFTC, CFDT et FO avaient signé) gestionnaires de l'Agirc-Arrco, qui s'étaient mis d'accord pour mettre sur pied un plan d'économies sans précédent afin de redresser les comptes des deux régimes. De fait, pour 2012, Agirc et Arrco enregistraient une "perte" de 3,8 milliards d'euros et, pour 2013, elle devrait encore se creuser à 4,5 milliards d'euros. L'accord de 2013 avait acté une sous indexation partielle en prévoyant que, pour les années 2014 et 2015, les pensions seraient revalorisées de 1 point de moins que l'inflation. Pour 2014, le budget de la Sécu avait tablé sur une inflation de 1,3%. Normalement, donc, les pensions Agirc et Arrco auraient dû être revalorisées de 0,3% au 1er avril, en tenant compte de l'accord de 2013. Oui mais... problème. L'an passé, la revalorisation des pensions au 1er avril 2013 avait été calculée sur une prévision d'inflation à 1,75% alors que le taux effectif de l'inflation s'est finalement limité à... 0,74%. Les partenaires sociaux ont donc décidé d'un "rattrapage", comme ils le font chaque année. Théoriquement, Il faudrait donc encore retirer 1,01 point à la revalorisation de 2014, ce qui aurait eu pour conséquence de

baisser les pensions de... 0,71% (0,3 - 1,01) . Ce qui aurait constitué une première en France - pas en Grèce!!! "Dans ces conditions, heureusement que l'accord du 13 mars 2013 empêchait une baisse des pensions", précise le "Monsieur retraites" de FO, Philippe Pihet. En d'autres termes, le gel de la revalorisation est un moindre mal par rapport à la baisse qui aurait pu mécaniquement intervenir... Rappelons, par ailleurs, que s'agissant, cette fois, des retraites de base de la "Sécu", la revalorisation n'interviendra que le 1er octobre et non plus le 1er avril (sauf pour les petites pensions). Conséquence de la loi Ayrault sur les retraites. Un décalage qui permet d'économiser 800 millions d'euros.

MAIF : SIGNATURE D'UN ACCORD SUR LES CONDITIONS DE VIE

La MAIF et 5 organisations syndicales ont signé un accord de « qualité des conditions de vie au travail et prévention des risques psychosociaux (RPS) ». La mutuelle entend ainsi confirmer son engagement politique, dans la continuité des plans d'actions établis depuis 2006. Le 16 janvier dernier, le groupe MAIF et 5 des 6 organisations syndicales représentatives (CAT, CFDT, CFECGC, CGT et UNSA) ont conclu un premier accord sur la « qualité des conditions de vie au travail et la prévention des RPS ». Cet accord triennal prévoit notamment : la mobilisation des acteurs au sujet de la qualité des conditions de vie au travail, la prévention des risques psychosociaux en amont des projets, la mise en place d'un « protocole relationnel », la mise en place d'un dispositif adapté lors du retour de collaborateurs après une longue absence. En 2012, avec le déploiement de la nouvelle organisation de son réseau (Schéma Directeur Opérationnel SDO) et en complément des autres mesures RH mises en place (accord d'accompagnement de la mobilité...), la direction générale de la MAIF a proposé aux organisations syndicales de travailler à l'élaboration conjointe d'un accord sur la qualité des conditions de vie au travail et notamment de réfléchir à une structuration possible d'une approche impliquant tous les acteurs. Avec cet accord, la mutuelle confirme l'engagement politique pris depuis plusieurs années. En effet, dès 2006, la MAIF a fait de la « prévention, détection et traitement des risques psychosociaux » un sujet prioritaire et a engagé une démarche globale dans ce sens, par des actions d'accompagnement (formation des managers, biennale des CHSCT sur la thématique du stress au travail, mise en place d'une cellule d'écoute, enquête

RPS...). À l'occasion de la négociation de cet accord, de nombreux acteurs de l'entreprise (managers, pilotes de projets, RRH, membres de CHSCT...) ont été associés afin d'élaborer les dispositifs, les outils de prévention et d'accompagnement négociés. Pour Olivier Ruthardt, directeur délégué des ressources humaines, cet accord « incarne la volonté de l'entreprise, partagée avec les partenaires sociaux, de faire de la qualité des conditions de vie au travail un véritable moyen au service des performances économiques et sociales de la MAIF. Il renforce, par ailleurs, les dispositifs existants par l'introduction de concepts et d'outils innovants tels que, notamment : la « tolérance à l'erreur », dans un glossaire de définitions partagées par tous les partenaires sociaux, le « protocole relationnel » qui permet à chacun des salariés de la MAIF d'identifier les interlocuteurs et/ou les situations pour mieux agir en prévention ». Ce premier accord sur la qualité des conditions de vie au travail et la prévention des RPS comporte . La volonté est d'inscrire les principes de prévention et d'amélioration des conditions de vie au travail dans l'action de l'entreprise au quotidien : octroyer un rôle prioritaire à la prévention primaire et mobiliser tous les acteurs en définissant leurs rôles et en leur accordant des moyens d'actions. Des modules de formation seront dispensés auprès de certaines populations (pilotes de projets d'envergure, managers, représentants du personnel, RRH...) afin de mieux appréhender les risques. Des outils ont été développés pour définir et aider à l'identification et à la gestion des différents types de tensions et situations conflictuelles. Deux types de suivi permettront de vérifier le niveau de la qualité des conditions de vie au travail des salariés à travers des indicateurs de suivi et d'une enquête de perception. Des mesures en faveur du dialogue social avec notamment la création d'une commission de prévention des risques psychosociaux et de la qualité des conditions de vie au travail afin d'assurer le suivi et l'évaluation des mesures, des dispositifs et des actions prévus à l'accord.

LE COLLECTIF DES SAGES FEMMES ÉCRIT AU PREMIER MINISTRE FRANÇAIS

Le collectif des sages-femmes, à l'origine d'une grève entamée en octobre, a demandé mardi dans une lettre ouverte au Premier ministre de se saisir du "dossier", jugeant ne plus avoir d'interlocuteur "responsable" au ministère de la Santé. Ce collectif

réclame pour les sages-femmes exerçant à l'hôpital un statut sur le modèle des médecins (praticien hospitalier) et leur sortie de la Fonction publique. Après plusieurs réunions de concertation, la ministre de la Santé Marisol Touraine a annoncé le 4 mars la création d'un statut médical spécifique pour cette profession, en précisant que les sages-femmes resteraient fonctionnaires. Déçu, le collectif a décidé de poursuivre le mouvement. "Après plusieurs réunions de façades et autres parodies de concertations, votre ministre a voulu faire croire qu'une décision avait été prise. Personne n'est dupe de ces basses manoeuvres et les sages-femmes sont toujours en grève", écrit-il dans cette lettre à Jean-Marc Ayrault. "Il n'y a plus d'interlocuteur responsable au ministère de la Santé", ajoute-t-il avant de demander: "Monsieur le Premier Ministre, à quel niveau de crise allez vous enfin décider de vous saisir du dossier?". "Ce n'est pas d'une conférence de presse dont les sages-femmes ont besoin, mais d'une véritable politique de santé pour les femmes et de décisions politiques justes et responsables", poursuit le collectif. Près de 70% des maternités sont touchées par la grève, a précisé Nicolas Dutriaux, l'un de ses membres. Ce mouvement n'entraîne toutefois pas de graves perturbations puisque les sages-femmes peuvent être assignées pour assurer la continuité des soins. Une nouvelle assemblée générale doit se tenir à Paris jeudi pour faire le point, selon M. Dutriaux. Plus de 20.000 sages-femmes exercent en ville ou à l'hôpital, où leur salaire débute à 1.400 euros par mois.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JEAN PAUL ELUTHER

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

POINT DE VUE : LA CRISE UKRAINIENNE

La crise ukrainienne révèle l'impuissance de l'UE et son alignement absurde sur la vision américaine de l'Europe. L'appréciation des événements d'Ukraine par les occidentaux et leurs médias montre à l'évidence une inversion des valeurs du droit international qui atteint une dimension proche de l'absurde. Et l'ensemble des moyens de communication accompagne unilatéralement cette dangereuse perversion, seuls quelques rares organes semblant

prendre un peu de recul face à une unique et paradoxale présentation de la vérité. La terminologie «Occident», désigne les Etats-Unis d'Amérique, grande puissance souveraine, fière et sûre de représenter les valeurs universelles de la liberté dont la statue illumine le monde à l'entrée de New York, première force militaire du moment, qui définit ses intérêts planétaires et les défend avec âpreté, et ses alliés européens qu'elle a poussés à s'unir dans une organisation technocratique afin que cette Europe de l'Ouest ne constitue qu'un glacis apolitique protecteur, uniquement préoccupé d'organiser le commerce libre et sans frontières ouvert aux capitaux prédateurs de la finance internationale, initialement contre le monde soviétique et désormais contre la Russie dont elle ne cesse de saper les appuis pour l'empêcher de redevenir une grande puissance et qui est déjà sa rivale. Cette Union Européenne qui n'en finit pas de mourir d'impuissance politique, simultanément à des échecs économiques dramatiques, est désormais rejetée par la majorité des habitants du continent qui ont fini par voir en elle la source de leurs malheurs, d'autant plus que la bureaucratie bruxelloise s'arroge aussi la mission de réglementer le mode de vie journalier des individus ainsi que leurs valeurs morales et spirituelles. Les nations qui la composent transmettent chaque jour davantage leurs droits régaliens à une technocratie bruxelloise qui, à peine consciente de sa vacuité, ne voit d'issue à ses échecs patents que dans une intégration encore plus forte. Il va sans dire que face à cette impuissance ressentie, les dirigeants européens ne voient pas d'avenir à leur survie nationale et délèguent leur défense au parrain d'outre-Atlantique en intégrant l'organisation militaire de l'OTAN, liant ipso facto leurs destins au succès de la grande Amérique.

Russophobie

L'Union Soviétique s'étant effondrée au début des années 90, on aurait pu croire qu'une grande Europe des nations allait pouvoir se construire sur des bases sérieuses mais il fut rapidement clair que l'UE n'avait pas de politique cohérente à cet égard et qu'après l'intermède Eltsine qui ouvrait la Russie aux prédateurs occidentaux, Poutine affirmait la volonté de la Russie de se reconstruire en une puissance politique et militaire, enracinant cette action dans les traditions ancestrales de la Russie des tsars, luttant contre les oligarques qui avaient commencé à s'emparer des richesses nationales avec l'appui de l'étranger, et surtout

encourageant les valeurs patriotiques, religieuses, spirituelles et morales propres à l'âme russe. C'est dire que le modèle construit par le nouveau tsar avec l'appui d'une forte majorité de la population, représente l'opposé de celui prôné par l'Union Européenne et les nations qui la composent, qui passent leur temps à vouloir ignorer leur histoire ou à s'en accuser, à réfuter leurs racines religieuses, culturelles et spirituelles et plaident en permanence pour l'abolition des barrières morales au nom du libéralisme total, allant même jusqu'à nier de façon aberrante les différences entre les sexes. Il est donc indispensable pour les tenants de cette Europe démoniaque de dénigrer systématiquement tout ce qui est russe, d'autant plus qu'ils participent ainsi au combat que mène leur parrain américain pour affaiblir la Russie. Sans aucune logique stratégique, l'UE s'est élargie depuis l'effondrement de l'URSS aux pays de l'Europe de l'est, cet élargissement allant de pair avec leur intégration dans l'OTAN qui, d'une défense contre l'Union Soviétique qui n'existe plus est devenue une alliance contre la Russie, même si les Etats-Unis prétendent le contraire, allant même jusqu'à proposer à Moscou un partenariat en son sein. Mais la défense antimissile balistique (DAMB) est, malgré les arguties de langage, un système sous l'égide des Etats-Unis dirigé contre la Russie et non contre l'Iran.

Déni du droit international.

Pour ne pas alourdir ce propos, je ne retracerai pas l'histoire de l'Ukraine dont les frontières ont évolué au cours des siècles, passant tour à tour sous domination baltique, autrichienne, polonaise, ottomane et russe. Mais l'influence russe est incontestablement la plus ancienne, la plus pérenne et aussi la plus récente. On sait que Kiev fut le berceau et la capitale de la Russie. On sait aussi qu'après avoir été le fleuron et la côte d'azur de l'empire russe, elle n'est indépendante que depuis 1991, avec l'éclatement de l'éphémère CEI, Communauté des Etats Indépendants. Dès cette indépendance, l'UE et les EUA parlent de l'intégrer un jour dans l'UE simultanément à l'OTAN, c'est-à-dire de l'enlever à la sphère d'influence de son voisin russe. La « révolution orange » de 2004 visait déjà à renverser son gouvernement prorusse pour installer des dirigeants tournés vers l'UE. On sait maintenant de façon précise le nombre de milliards de dollars que les organismes américains ont dépensés en Ukraine pour organiser les mouvements d'opposition. Après les échecs de cette politique,

malgré tous leurs efforts, la volonté d'y parvenir n'a fait qu'attendre le moment propice pour y parvenir. Il s'est présenté avec la politique d'un président corrompu s'appuyant sur des oligarques liés aux intérêts occidentaux qui s'était proposé fin 2013 de signer avec l'UE un accord d'association, en rejetant la proposition russe d'une union douanière au sein d'un ensemble eurasiatique. Mais l'UE se montrait alors incapable de faire face à ce souhait, n'ayant pas les moyens financiers pour y répondre. Face à une situation financière désastreuse, Yanoukovic renonçait alors en novembre 2013 à l'UE et acceptait les propositions avantageuses de la Russie. Déçus par ce revirement, les Ukrainiens attirés par l'UE, principalement dans la partie occidentale du pays, dont ils pensaient adopter du jour au lendemain l'opulence économique, ont manifesté leur mécontentement sur la place Maïdan à Kiev, aussitôt soutenus dans leur révolte pacifique par des groupes préparés de longue date au combat de rues. Sous les pressions de l'UE, Yanoukovic avait désarmé ses policiers pour éviter les morts mais on sait maintenant, notamment par l'enregistrement d'une conversation entre Lady Ashton et le Ministre des AE d'Estonie, que ce sont des tireurs de ces groupes qui ont tué des membres des forces de l'ordre et des manifestants pour enclencher le mécanisme insurrectionnel violent. L'UE n'a pas même pu jouer un rôle de médiateur. Aussi Victoria Nuland, la Sous-secrétaire d'Etat américaine, consciente de cette impotence ordonna-t-elle à son ambassadeur à Kiev de mettre le paquet pour soutenir les opposants et, devant les réticences au téléphone de son interlocuteur vis-à-vis des européens occupés à négocier, de dire vertement « que l'UE aille se faire foutre » (Fuck with EU). Ce sont cependant trois ministres des AE européens, le français, le polonais et l'allemand qui parvinrent le 21 février dernier à conclure un accord entre le gouvernement et l'opposition qui entérinait des concessions importantes du Président et prévoyait des élections en mai prochain, proposant ainsi une sortie de crise. Tout le monde se félicitait de cet accord qui avait l'appui de tous les intéressés et de la communauté internationale. Sauf des Etats-Unis qui, à en croire l'enregistrement de la conversation de Victoria Nuland voulaient aller à l'épreuve de force. Alors le lendemain, ceux mêmes qui avaient signé le document donnaient l'ordre à leurs milices, dont certaines sont connues pour leurs passés fasciste ou nazi, de s'emparer des bâtiments administratifs. Lâché par ses forces de l'ordre qu'il avait trahies, de même que par les oligarques du Parti des Régions, le Président devait fuir pour sauver sa vie. Les

révoltés s'emparaient alors des postes du pouvoir et affichaient leur haine de la Russie, interdisant le lendemain de leur putsch la langue russe dans toute l'Ukraine, langue pourtant parlée par plus de la moitié des Ukrainiens. Bien qu'incapables de faire face à la crise financière de l'Ukraine en cessation de paiement, l'UE et les Etats-Unis s'empressaient, contrevenant aux règles élémentaires du droit international et surtout aux termes de l'accord qu'ils avaient signé ou aider à réaliser le 21 février, de reconnaître les putschistes comme les nouveaux dirigeants légitimes de l'Ukraine. Dans ces conditions, Poutine a beau jeu de dire que, même s'il ne lui porte pas grande estime, Yanoukovic est le président légitime et que les fascistes de Kiev font courir un risque énorme aux Russes de la partie est du pays et notamment de la Crimée où il s'est empressé de prendre facilement les mesures de sauvegarde que lui demandaient les habitants, les protégeant et protégeant la base navale de Sébastopol. Il est clair qu'il ne reviendra pas en arrière et qu'il menace d'aller plus loin en Ukraine de l'est où l'attendent ses partisans. L'UE n'a pas les moyens de répondre militairement, ni économiquement, d'autant plus qu'on devine déjà des approches différentes des Britanniques et des Allemands dont les liens économiques avec la Russie et l'Ukraine sont importants. Donner 35 milliards d'euros par an à l'Ukraine pendant une durée indéterminée n'est pas à la mesure d'une UE exsangue et l'Allemagne ne s'engagerait jamais dans un tel processus. Quant aux Etats-Unis qui se replient militairement des endroits où ils se sont inconsidérément enlisés, ils n'ont pas l'intention d'envoyer leurs soldats pour affirmer une politique qu'ils savent d'avance vouée à l'échec. Il reste donc aux Etats-Unis et à l'UE à prendre un peu de recul, à comprendre les intérêts stratégiques de la Russie et à les accepter. Cette crise aura montré à nouveau tragiquement comment le droit international est défini par le plus fort jusqu'à l'absurde, comme notre Jean de La Fontaine l'a si bien illustré dans sa fable du loup et l'agneau. Les putschistes reçus dans les palais nationaux européens parce qu'ils sont contre la Russie et pour l'UE- il faudrait d'ailleurs voir ce qu'il adviendrait si par malheur les fascistes ou les incapables devaient continuer leur aventure au pouvoir- sont une illustration des aberrations de la diplomatie quand les équilibres sont rompus et que seule la loi du plus fort préside au destin du monde. Je laisse le soin aux observateurs attentifs de relever des analogies avec d'autres « révolutions » en Libye, en Syrie... et ailleurs.

L'Europe de l'Atlantique à l'Oural.

Oubli de l'Histoire ou inculture des dirigeants européens, tout devrait pourtant les pousser à construire avec la Russie « l'Europe de l'Atlantique à l'Oural » préconisée par de Gaulle dans une formule par laquelle il ne limitait évidemment pas territorialement la Russie à sa dimension européenne. Mais organiser le continent européen en une force politique et, par conséquent économique et stratégique, implique de construire entre les nations européennes enracinées dans leurs histoires particulières, des coopérations et des accords qui, au lieu de détruire leurs racines spécifiques pour constituer un magma informe et impuissant, les mettent en commun pour réaliser enfin une puissance qui ne pourra exister que si chacune garde ses richesses propres et les ajoute à celles des autres. La France, l'Allemagne, l'Italie, l'ancien Benelux qui ont commencé cette construction, et toutes les autres qui s'y sont agrégées ensuite ont leurs originalités essentielles, à commencer par leurs langues porteuses de leurs cultures, qui enrichiront le patrimoine commun quand elles auront défini ensemble leurs buts et intérêts partagés qui sont, à l'évidence nombreux.« Il n'est de richesse que d'hommes » écrivait au XVIème siècle le juriste Jean Bodin. C'est à partir de cette conception que de Gaulle jugeait le monde et annonçait que « la Russie boirait le communisme comme le buvard boit l'encre », car il savait que l'homme s'organise en familles, en clans et en nations enracinées dans la terre et dans l'Histoire. L'établissement de relations diplomatiques avec la Chine en 1964, à la surprise générale et au scandale des Etats-Unis qui ne comprirent que plus tard la pertinence de cette décision, résultait de sa culture générale qui lui faisait reconnaître ce « grand peuple, le plus nombreux de la terre » et « cet Etat plus ancien que l'Histoire », quel que soit le régime qui le dirigeait.L'Ukraine est un pays européen lié par l'Histoire à la Russie. Ceux qui ne veulent pas reconnaître cette vérité n'aident pas à construire une Europe européenne mais poursuivent une guerre froide contre Moscou qui pourrait se réchauffer dangereusement. Continuer à se réfugier derrière le parrain américain au sein même de l'Europe est un danger face auquel des états de l'UE pourraient finir par trouver que ce n'est plus leur intérêt. Tout pousse l'Allemagne à s'entendre avec la Russie car les deux économies sont très imbriquées, notamment, mais pas seulement, dans le domaine énergétique, et Berlin pourrait prochainement privilégier ses intérêts à la solidarité européenne. La France, qui a un passé riche d'amitié avec la Russie

devrait y réfléchir aussi. Le problème de l'Union Européenne est que même quand elle est à l'évidence inutile ou inefficace, elle continue d'exister car personne n'ose dénoncer le tabou de cette idéologie utopique, productrice seulement d'un libéralisme destructeur des économies nationales. Mais reconnaître un pouvoir insurrectionnel comme légitime et porteur d'espoir pour l'Ukraine, surtout quand on sait son origine extrémiste, est une preuve de plus de son inconsistance et, finalement, de sa nuisance intrinsèque au destin des Européens. Et qu'elle n'est finalement que le jouet des Etats-Unis qui, après avoir empêché avec succès l'émergence d'une Europe politique forte sur le continent qui n'aurait pu être logiquement qu'une rivale, ou à la rigueur une partenaire indépendante, poursuivent leur objectif d'affaiblir la Russie dont ils redoutent la montée en puissance.

Alain Corvez
Conseiller en stratégie internationale

AMÉRIQUE, CARAÏBE

LE VENEZUELA SOUTIENT HAÏTI

Le Premier Ministre haïtien, Laurent Lamothe s'est entretenu le dimanche 9 Mars avec le président vénézuélien Nicolas Maduro au Palais Mira Flores de Caracas. Au cours des discussions M. Lamothe a obtenu l'appui du gouvernement vénézuélien dans la réalisation d'autres programmes dont la campagne d'alphabétisation. Les autorités haïtiennes ont sollicité des fonds auprès des bailleurs pour dynamiser ce programme qui vise à réduire le taux d'analphabétisme et favoriser l'inclusion sociale en Haïti. Au cours de la rencontre déroulée en présence de l'acteur américain, Sean Penn, ambassadeur de bonne volonté pour Haïti, le Président vénézuélien et le chef du gouvernement haïtien ont convenu de diversifier les domaines de coopération entre les deux pays. M. Maduro promis d'injecter plusieurs millions de dollars américains dans le secteur technologique afin de promouvoir la production de tablettes et autres accessoires électroniques fabriqués en Haïti. Le gouvernement vénézuélien annonce l'importation de tablettes style mini ipad qui seront distribués aux étudiants vénézuéliens. Ce programme doit faciliter la création "d'emplois durables pour la

jeunesse haïtienne dans le strict respect de leur dignité", note la Primature. Le président Maduro s'est également engagé à œuvrer en vue du renforcement et de la pérennisation de l'accord Pétrocaribe. Les autorités haïtiennes ont lancé récemment un programme en vue de renforcer des filières agricoles afin de permettre le remboursement des dettes d'hydrocarbures par des produits agricoles. A l'issue de la rencontre le président vénézuélien a promis d'effectuer une seconde visite en Haïti.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

Les Bourses asiatiques peinent à trouver une direction ce mardi matin, après le "coup de tabac" d'hier lié à la chute des exportations chinoises en février. A Tokyo, l'indice Nikkei a terminé en hausse de 0,69% après avoir perdu 1,01% hier, tandis qu'à Hong Kong, le Hang Seng oscille autour de l'équilibre (-0,02%) après une perte de 1,7% hier, et le Shanghai Composite cède encore 0,5% après avoir plongé de 2,8% lundi, son plus fort repli quotidien depuis juin 2013. Taiwan avance de 0,4%, tandis que Séoul finit en hausse de 0,5%, Sydney est stable (+0,04%), Singapour s'apprécie de 0,4% et Bombay (indice BSE Sensex) cède 0,1% en matinée. Enfin, en Malaisie, la Bourse de Kuala Lumpur avance de 0,3% et l'action de Malaysian Airlines se stabilise après avoir baissé de 4% hier, après la disparition en vol de son Boeing 777 en Mer de Chine, qui reste introuvable... La matinée a été dominée par la réunion de la Banque du Japon : celle-ci n'a pas modifié sa politique monétaire, ce qui était largement attendu par les opérateurs... la BoJ a ainsi maintenu ses taux directeurs proches de zéro et n'a pas jugé nécessaire d'apporter de stimulation supplémentaire aux marchés, continuant d'évoquer une reprise "modérée" de la croissance économique japonaise. Les économistes s'attendent à un ralentissement de la croissance nipponne au printemps, après l'entrée en vigueur, au 1er avril, de la hausse de 3 points de la TVA, portée de 5% à 8%, et estiment que la BoJ souhaite se laisser une marge de manoeuvre pour agir plus tard dans l'année...

ÉTATS UNIS

Wall Street fléchissait ce mardi, assez prudent après les sommets du S&P500, dans une actualité très limitée. Les dernières interventions de responsables de la Fed plaident pour une poursuite de la politique ultra-accommodante de la Banque centrale américaine... Les opérateurs US surveillent par ailleurs toujours le dossier Russie / Ukraine, sans affolement... Le DJIA reculait de 0,41% en clôture mardi à 16.351 pts, alors que le Nasdaq perdait 0,63% à 4.307 pts. Le S&P500 cédait 0,5% à 1.868 pts. D'après le Département américain au Travail ce mardi, les ouvertures de postes aux Etats-Unis pour le mois de janvier 2014 se sont établies sur un rythme de 3,974 millions d'unités, contre 4 millions de consensus et 3,914 millions en décembre. La lecture de décembre est révisée à la hausse, puisqu'elle était précédemment de 3,99 millions.

EUROPE

Les principales Bourses européennes ont terminé en ordre dispersé mardi, les investisseurs étant visiblement partagés entre les incertitudes sur l'évolution de la situation en Ukraine et un bon indicateur allemand. À Paris, le CAC 40 qui avait fini dans le vert lundi contrairement aux autres grands indices du Vieux Continent, a terminé en repli de 0,48% (-21,12 points) à 4.349,72 points. Le Footsie britannique a perdu 0,06% alors que le Dax allemand qui avait cédé 2,9% sur les deux séances précédentes, a gagné 0,46%. L'indice EuroStoxx 50 a fini en repli de 0,06% et le FTSEurofirst 300 a abandonné 0,03%. Si l'approche du référendum d'autodétermination en Crimée et le risque d'escalade militaire continuent d'alimenter la nervosité chez certains investisseurs, une partie de ceux-ci ont salué les chiffres meilleurs qu'attendu de la balance commerciale allemande en janvier. Les chiffres du commerce allemand sont très solides et suggèrent une poursuite de la reprise conjuguée à une accélération de la croissance en 2014". "Beaucoup de choses dépendront de la durée de la crise en Ukraine et de l'éventualité de sanctions et de contre-sanctions douloureuses."

CHANGE

L'euro baissait un peu face au dollar mardi, reprenant son souffle après avoir nettement progressé en fin de semaine dernière, dans un marché sans grande direction en l'absence d'indicateurs américains majeurs. Vers 14H00 GMT, l'euro valait 1,3855 dollar, contre 1,3875 dollar lundi vers 22H00 GMT. La monnaie unique européenne reculait également face à la devise nipponne, à 143,04 yens contre 143,28 lundi. Le dollar se stabilisait face à la monnaie japonaise, à 103,23 yens contre 103,26 yens lundi. Vers 14H00 GMT, la livre britannique se stabilisait face à l'euro, à 83,33 pence pour un euro, et baissait face au dollar, à 1,6627 dollar pour une livre. La devise helvétique restait quasi stable face à l'euro, à 1,2178 franc suisse pour un euro, et baissait face au dollar, à 0,8789 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a fini à 6,1401 yuans pour un dollar, contre 6,1402 yuans la veille. L'once d'or a terminé à 1.348 dollars au fixing du matin, contre 1.344 dollars lundi soir.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole ont terminé en nette baisse mardi à New York, tout juste au-dessus du seuil psychologique des 100 dollars le baril, à la veille de la parution d'un rapport sur les stocks de brut aux Etats-Unis. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en avril a cédé 1,09 dollar à 100,03 dollars, sur le New York Mercantile Exchange (Nymex). A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril a fini de son côté en hausse de 47 cents à 108,55 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE). Le pétrole américain a cédé du terrain alors que le marché anticipait une nouvelle hausse des stocks de brut au cours de la semaine achevée le 7 mars, a noté Tim Evans, de Citi Futures. Selon les experts interrogés par l'agence de presse Dowjones Newswire, les stocks auraient en moyenne progressé de 2 millions de barils, tandis que les réserves d'essence et de produits distillés (dont le fioul de chauffage et le gazole) auraient respectivement baissé de 1,6 million de barils et de 400.000 barils. Si l'augmentation des stocks de brut était confirmée mercredi par les chiffres du ministère américain de l'Energie (DoE), il s'agirait de leur huitième semaine de hausse consécutive.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, PATRIMOINE, DROIT

FAUX DIPLÔMES, CV MENSONGERS : QUELLES CONSÉQUENCES ?

En période de crise économique, les candidats à l'emploi peuvent être tentés d'embellir leur CV. D'autres vont plus loin et n'hésitent pas à présenter un CV mensonger ou de faux diplômes. Quelles sont les conséquences ?

1. La nullité du contrat de travail pour dol

Selon l'article 1116, al. 1er du Code civil, applicable au contrat de travail « le dol est une cause de nullité de la convention lorsque les manœuvres pratiquées par l'une des parties sont telles, qu'il est évident que, sans ces manœuvres, l'autre partie n'aurait pas contracté. » Sur le fondement de ce texte, l'employeur peut solliciter l'annulation du contrat de travail s'il parvient à établir que les manœuvres du salarié (mensonges sur le CV, les diplômes, l'expérience...) ont été déterminantes dans son embauche (Cass. soc. 18 décembre 2001, n° 99-46255). A titre d'exemple, commet un dol le salarié mentionnant sur son CV un faux diplôme de conseiller en économie sociale pour obtenir le statut de cadre social, alors qu'il ne dispose que de la qualification d'auxiliaire de vie (CA Paris 8 avril 2010, n° 08/01853). En sens inverse, le fait pour le salarié de se présenter comme occupant toujours un poste au sein d'une entreprise, alors qu'il avait quitté cet emploi un an avant et avait postérieurement été embauché par une autre société, ne suffit pas à entraîner la nullité du contrat de travail (CA Paris 9 juin 2009, n° 07-5656). En l'espèce, l'employeur ne démontrait pas que, s'il avait su la vérité, il n'aurait pas engagé le salarié, se contentant d'invoquer une perte de confiance. De même, la mention d'une expérience professionnelle imprécise et susceptible d'une interprétation erronée dans un CV n'est pas suffisante pour obtenir la nullité du contrat de travail pour dol (Cass. soc. 16 février 1999, n° 96-45565). En définitive, la nullité du contrat de travail pour dol reste une action exceptionnelle.

2. Le licenciement motivé par la production de faux diplômes

En présence de faux diplômes, l'employeur peut légitimement souhaiter procéder au licenciement du salarié, si celui-ci fait preuve d'une insuffisance professionnelle ou si le diplôme est nécessaire à

l'exercice de ses fonctions. Ainsi, repose sur une cause réelle et sérieuse le licenciement pour faute du salarié d'une banque ayant prétendu mensongèrement, lors de son recrutement, être titulaire d'un BTS de comptabilité et de gestion, alors que l'employeur était en droit d'exiger de sa part une honnêteté et une loyauté irréprochables (CA Lyon 25 juin 2010, n° 09-6376). Attention : l'employeur doit être vigilant lors de l'embauche et vérifier systématiquement les diplômes du salarié. En effet, la Cour de cassation a jugé qu'est injustifié le licenciement pour faute grave du salarié ayant usurpé la qualification d'aide préparateur, dès lors que l'employeur a lui-même commis une faute en ne vérifiant pas la qualification alléguée lors de l'embauche (Cass. soc. 30 mai 1991, n° 88-42029). Une solution identique a été retenue postérieurement par la Cour de cassation (Cass. soc. 2 mai 2000, n° 98-42127), à propos d'une salariée engagée en qualité d'animatrice sportive, alors que l'employeur n'avait pas vérifié qu'elle était titulaire du diplôme ou de l'agrément requis pour exercer ses fonctions. Cette position a également pu être adoptée par plusieurs juridictions du fond (CA Montpellier 24 juin 2003, n° 03-395 ; CA Versailles 22 février 2005, n° 04-1383). Si l'employeur doit être vigilant lors de l'embauche, il ne doit pas laisser tarder à réagir lorsqu'il découvre que le salarié a menti sur ses diplômes. Ainsi, l'employeur qui savait, au moment de l'engagement du salarié, que celui-ci n'était pas encore inscrit au tableau de l'ordre des pharmaciens et qui a laissé perdurer cette situation pendant 4 ans, ne peut se prévaloir d'une faute grave (Cass. soc. 15 mai 2002, n° 00-41730). Sous cette réserve, il est admis que le défaut de diplôme nécessaire à l'exercice d'une profession réglementée constitue par principe une cause réelle et sérieuse de licenciement (Cass. soc. 14 juin 2007, n° 06-41637).

3. Les incidences des mensonges du salarié en matière de formation professionnelle

Par principe, l'employeur a l'obligation d'assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail et de veiller au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations (C. trav. art. L. 6321-1, al. 1er et 2). Il en va cependant différemment si le salarié a expressément indiqué, lors de l'embauche, détenir certaines compétences. A titre d'exemple, si l'utilisation des logiciels photoshop et Illustrator est indispensable à l'exercice des fonctions

d'une salariée, l'employeur n'est pas tenu d'une obligation de formation à l'égard de cette dernière, dans la mesure où elle mentionné sur son CV en maîtriser l'utilisation (Cass. soc. 30 janvier 2006, n° 05-42130). Il en résulte logiquement qu'un salarié ayant menti sur ses compétences ou ses diplômes ne pourrait pas se fonder sur l'obligation d'adaptation au poste de travail, pour faire reconnaître le caractère injustifié de son licenciement pour insuffisance professionnelle.

4. La condamnation pénale du salarié

Le fait de produire de faux diplômes est susceptible de caractériser le délit de faux prévu et réprimé par l'article 441-1 du Code pénal. Selon ce texte, « constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (C. pén. art. 441-1, al. 2). Si les conditions visées par le texte sont réunies, le salarié ayant fabriqué de faux diplômes présentés à l'employeur s'expose à une condamnation pénale.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2012: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

JANVIER 2014 : -0,3 % sur un mois ; -0,5 % sur un an .

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) en janvier 2014:68 470 (+4,6% sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en janvier 2014 : 216.

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AGENDA DU MOIS DE MARS 2014

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations de février 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois de février 2014.

MARS 01

- Entreprises de 20 salariés et plus : déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés, et éventuellement, paiement de la contribution à l'Agefiph.

MARS 05

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés au plus tard le 28 février 2014. • Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS. • Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

MARS 08

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en février 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

MARS12

- Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en février 2014.

MARS 15

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 novembre 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle.
- Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en février 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés : versement de l'acompte d'IS, de l'acompte de contribution sociale, le cas échéant, du versement anticipé de la contribution exceptionnelle, le cas échéant, et de la contribution sur les dividendes distribués, le cas échéant.
- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés dans les 10 premiers jours de mars 2014.

MARS 20

- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Professionnels libéraux: paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).

MARS 25

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés entre le 11 et le 20 mars 2014.

MARS 31

- Entreprises assujetties à la participation-construction : versement de la participation de 0,45 % des salaires 2012.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 septembre 2013 : télétransmission de la déclaration annuelle des

résultats et des documents annexes. • Entreprises de 10 salariés ou plus : date limite d'engagement de certaines dépenses déductibles de la participation à la formation professionnelle continue. • Établissements créés ou repris en 2013 : déclaration provisoire n° 1447-C relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) à transmettre au service des impôts.

LA NATION À VOTRE SERVICE